

La Présidence belge hypothèque l'avenir du thon rouge (22.11.10)

Sous la présidence belge, l'Union européenne a présenté mercredi sa position à propos des quotas de pêche pour le thon rouge de Méditerranée et de l'Atlantique. Cette position était basée sur une proposition du ministère flamand de l'Agriculture et de la Pêche et doit servir de point de départ pour les négociations de l'ICCAT (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique) qui se déroulent en ce moment à Paris. Cette position n'est pas conforme avec les accords que le gouvernement belge a signés, en tant que Présidente de l'Union européenne, le mois dernier à Nagoya (Japon) [1], lors du Sommet sur la biodiversité. Elle ne permettra pas non plus d'atteindre les objectifs UE pour rétablir les eaux européennes à l'horizon 2020.

Dans sa position, l'Union européenne propose des quotas de pêche de 12.000 à 13.500 tonnes en 2011. En fixant de tels quotas, les stocks de thons rouges n'ont que 60 à 77% de chances de se reconstituer à l'horizon 2022. «On ne prend tout de même pas l'avion si on a 60 à 77% de chances d'arriver à bon port, commente Saskia Richartz de la campagne Océan de l'unité européenne de Greenpeace. L'avis de deux commissaires européens – dont la chef du département de la pêche, Maria Damanaki, qui a appelé à une diminution drastique des quotas pour le thon – a tout simplement été coulé.»

Les Pays-Bas, la Suède et la Grèce se sont abstenus lors du vote alors que des pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Autriche ont cessé de s'opposer à la proposition belge sous pression de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de Malte.

« La survie du thon rouge est compromise : après des années de surpêche et de mauvaise gestion, l'ICCAT doit interdire la pêche de ce poisson en Méditerranée jusqu'à ce que les stocks puissent se reconstituer, précise Oliver Knowles de Greenpeace International. Des documents de l'ICCAT ont révélé que des milliers de tonnes de thons attendent encore dans des cages en Méditerranée. Ce thon est apparemment invendable... Pourquoi continue-t-on à pêcher des espèces en voie de disparition ? »

L'ICCAT se réunit à Paris du 17 au 27 novembre. La Commission européenne représentera l'UE lors des négociations avec le soutien de la Présidence belge.

Greenpeace mène campagne pour des pêcheries durables et pour la mise en place d'un réseau de réserves marines qui englobe 40% de nos océans. Ceci est nécessaire pour la préservation des océans.

Notes

[1] Target 6 of the CBD agreement at Nagoya from requires governments to ensure that “all fish and invertebrate stocks and aquatic plants are managed and harvested sustainably by 2020, legally and applying ecosystem based approaches, so that overfishing is avoided..., fisheries have no significant adverse impacts on threatened species and vulnerable ecosystems and the impacts of fisheries on stocks, species and ecosystems are within safe ecological limits.”

<http://www.cbd.int/nagoya/outcomes/>

Contact

- Saskia Richartz – Oceans Policy Director - Greenpeace EU
+32 495 290028 (mobile) saskia.richartz@greenpeace.org
- Francois Chartier - Campagne Océans - Greenpeace FR
+33 684 25 08 28 (mobile) francois.chartier@greenpeace.org

.

